

Séance du 29 mai 2020

(Date de convocation : 26 mai 2020)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : **15.**

Présents : **BARATEAU Laurent, CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, FESSON Frédéric, FINKELSTEIN Aurélie, GERARDIN Thierry, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, NEGRE Robin, VERNAZ-PIEMONT Julien.**

Secrétaire de séance : **LACROIX Stéphanie.**

I – DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (*article L 2122-22*) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations énumérées à l'article précité.

II – DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Le conseil municipal charge Madame le Maire de prendre les arrêtés portant délégations aux trois adjoints dans les domaines suivants :

- 1^{er} adjoint : **vie associative, affaires scolaires, gestion du personnel communal ;**
- 2^{ème} adjoint : **environnement, finances ;**
- 3^{ème} adjoint : **travaux, voirie, urbanisme.**

III – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire et aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonction versées au Maire

et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet au **1^{er} juin 2020**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints :

✓ Maire

taux maximal, 40,3 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique, pour la tranche de population de 500 à 999 habitants, soit **1 567,43 €** par mois.

✓ Adjoints

taux maximal, soit 10,70 % de l'indice 1027 de la fonction publique, pour la tranche de population de 500 à 999 habitants, soit **416,17 €** par mois.

IV – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer les différentes commissions communales et de procéder à la désignation des membres de ces commissions, étant entendu que le maire est d'office président de toutes les commissions.

Sont ainsi désignés, après appel à candidatures :

I - ENVIRONNEMENT

(recouvrant les compétences ordures ménagères, eau, bois et forêts, agriculture)

Responsable : Mr CHARLES Paul (suppléant : Mr MORIZE Patrick)

Membres :

Mr BARATEAU Laurent - Mr CARTAILLER Jean-Claude - Mme FINKELSTEIN Aurélie - Mr VERNAZ-PIEMONT Julien.

II - TRAVAUX

(recouvrant les compétences bâtiments communaux, matériels)

Responsable : Mr LAUSENAZ-GRIS Claude (suppléant : Mr CHARLES Paul)

Membres :

Mr CARTAILLER Jean-Claude - Mr CETTOUR-JANET Raphaël - Mr MERCIER-GALLAY Eric - Mr GERARDIN Thierry - Mr NEGRE Robin.

III - VOIRIE ET URBANISME

(recouvrant les compétences voirie, urbanisme, éclairage public)

Responsable : Mr LAUSENAZ-GRIS Claude (suppléant : Mr CHARLES Paul)

Membres :

Mr FESSON Frédéric - Mme FINKELSTEIN Aurélie - Mr GERARDIN Thierry

IV - FINANCES

(recouvrant les compétences budget, marchés et appels d'offres)

Responsable : Mr CHARLES Paul (suppléant : Mr MORIZE Patrick)

Membres :

Mr FESSON Frédéric - Mme LACROIX Stéphanie - Mr MARIET Pascal.

V - VIE ASSOCIATIVE

(recouvrant les compétences information, bulletin municipal, site internet, animation dans la commune, vie sociale)

Responsable : Mr MORIZE Patrick (suppléant : Mr CHARLES Paul)

Membres :

Mr CETTOUR-JANET Raphaël - Mme LACROIX Stéphanie - Mr NEGRE Robin.

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

(recouvrant les compétences conseil d'école, organisation de la rentrée dans le contexte sanitaire du Covid 19, gestion de la cantine et de la garderie)

Responsable : Mr MORIZE Patrick (suppléant : Mr CHARLES Paul)

Membres :

Mr BARATEAU Laurent - Mr FESSON Frédéric - Mr GERARDIN Thierry.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

(recouvrant les compétences organisation du temps de travail, horaires et conditions de travail, sécurité)

Responsable : Mr MORIZE Patrick (suppléant : Mr LAUSENAZ-GRIS Claude)

Membres :

Mr FESSON Frédéric - Mme FINKELSTEIN Aurélie - Mme LACROIX Stéphanie.

V – DESIGNATION DU DELEGUE AU SYANE

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Comité du **SYANE** (*Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie*) va procéder prochainement à son renouvellement à la suite des élections municipales de mars et juin 2020.

Aussi, il convient de nommer un délégué pour représenter la commune de CHEVENOZ.

Suite à sa proposition de candidature, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne **Monsieur NEGRE Robin**, conseiller municipal, comme délégué au SYANE.

VI – DESIGNATION DE REFERENTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE HAUTE-SAVOIE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de nommer deux délégués, un titulaire et un suppléant, pour représenter la commune de CHEVENOZ au sein de l'Association des communes forestières de Haute-Savoie.

Suite à leurs propositions de candidatures, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne **Mr CARTAILLER Jean-Claude** comme référent titulaire, et **Mr VERNAZ-PIEMONT Julien** comme référent suppléant, à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie.

VII – DESIGNATION DE REFERENTS A L'AFP DE BONNEVAUX-VACHERESSE-CHEVENOZ

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de l'A.F.P. (*Association Foncière Pastorale*) de BONNEVAUX-VACHERESSE-CHEVENOZ.

Sont ainsi désignés : **Mme DI GLERIA Karole**, déléguée titulaire et **Mr CHARLES Paul**, délégué suppléant.

VIII – DESIGNATION DE DELEGUES A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU CLUB SPORTIF DE VACHERESSE/VALLEE D'ABONDANCE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de l'entente intercommunale du Club Sportif VACHERESSE/VALLEE D'ABONDANCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après appel à candidatures, désigne :

- **Mr CETTOUR-JANET Raphaël**
- **Mr CHARLES Paul**
- **Mr MERCIER-GALLAY Eric.**